

Nos interventions lors du CTD du 10 décembre 2021

Bonjour,

Pour donner suite aux différents articles de presse parus après le CTD qui s'est déroulé en préfecture, nous souhaiterions faire un point sur nos interventions avec l'ASL et Rouen REPIRE, associations de victimes (l'AVIPP était présente mais n'a pas pris parole). En effet, seules les conclusions de Santé Publique France sur la santé psychologique ont été reprises par les médias alors que de nombreuses autres interrogations ont été soulevées. Il nous paraît donc important de vous les faire partager étant donné que, comme à son habitude, cette réunion de transparence n'a pas été rendue publique ou filmée puis diffusée.

Tous d'abord, le directeur de la DREAL nous a présenté le dernier comité de suivi du site (auquel nous avons assisté) et sur la dernière phase de dépollution des sites de la catastrophe chez Normandie Logistique et Lubrizol. Un discours rassurant nous a été servi sur un plateau comme à chaque fois. Nous sommes intervenus pour signaler les taux incroyables de pollution relevés sur les sondages fait sur place, tout particulièrement sur les points bas ayant reçus les eaux d'extinctions et la « bouillasse ». Nous avons pour cela donné quelques chiffres issus du rapport Ramboll fait par les experts mandatés par les industriels. La préfecture s'est empressée de nous préciser que les sols étaient pour la plupart pollués de façon « historique ». Ceci nous a permis de souligner la pollution des nappes phréatiques avec une pollution résiduelle qui serait due au sinistre de 1991 de l'usine ONDULINE. Les terrains ont été achetés peu après par Lubrizol, ce qui permet un alibi pour mettre cela sur le dos des prédécesseurs. Nous avons donc demandé que la DREAL puisse nous fournir la signature chimique de l'incendie d'ONDULINE afin de pouvoir la comparer à celle de Lubrizol. Nous avons demandé que si Lubrizol était repris un jour par une autre entreprise pour qui un sinistre se déclarerait dans 30 ans, est-ce que la pollution qui sera relevée dans le futur pourra être mise sur le dos de Lubrizol ? Pas de réponse... Le site étant sous surveillance avec des analyses constantes de l'air durant les travaux, Rouen Respire s'est étonné que nous n'ayons pas été invités à participer à l'élaboration du protocole de surveillance avec la préfecture, alors même que sont association l'avait fortement demandé... Le préfet lui a affirmé que tout était fait dans les règles de l'art.

Ce fut ensuite le tour de la présentation de l'Etude Quantitative des Risques Sanitaires. Un document de 608 pages résumé en quelques diapositives par la DREAL. La encore, on nous a prouvé A+B que l'impact de la catastrophe de Lubrizol n'aurait généré aucun risque sur notre santé physique. Simon De Carvalho, Président de l'ASL a donc lu un texte pour faire la comparaison de l'incendie de Lubrizol avec une usine d'incinération à laquelle on n'aurait pas mis de filtre et qui aurait brûlé 10.000 tonnes de produits toxiques sans aucun impact sur la santé et l'environnement. Là encore, la réponse fut fort simple : nous sommes dans le dramaturge et cela est sans rapport. Selon lui, nos petites associations d'une trentaine de membres tournent en boucle et ne veulent rien entendre de la vérité... Pour preuve, selon le Préfet : les analyses de l'EQRS de sols, végétaux et de l'air sont « globalement » bonnes. Pour notre part, nous sommes revenus sur l'étude des lichens pour savoir s'ils avaient été intégrés à cette étude. Ce fut le moment pour la DREAL de nous faire la leçon en précisant que même si cette étude présentait des taux très élevés de HAP, ceci n'était que des marqueurs de la signature chimique de l'incendie, et qu'ils ne correspondaient qu'à une pollution « ponctuelle » par rapport à ceux que nous avons respiré ce jour-là. Il a d'ailleurs pris l'exemple de Bois Guillaume pour nous l'expliquer, alors que nous leur proposons de choisir Bosc Bordel. Selon eux, peu importe, tout cela n'était pas grave, ce que nous avons respiré était insignifiant réparti sur une année civile ! Nous avons également demandé si les analyses de l'OFB versées au dossier judiciaire étaient incluses dans cette EQRS, la réponse fut positive. Ces analyses de l'OFB étant exclusivement sur l'eau, quelle est notre surprise d'apprendre en lisant l'EQRS mise en ligne sur le site de la préfecture qu'à aucun moment la pollution de l'eau n'a été intégré dans cette étude définitive sur les risques sanitaires ? L'eau restera donc sujet tabou dans cette étude de danger sur la santé, sous prétexte entre autres, que les poissons pouvant être capturés en Seine, sont impropre à la consommation humaine. Donc, si c'est pollué, pas grave : on ne les mange pas, on ne risque rien ! Même chose pour les rivières et l'étang de Forges-les-Eaux ? N'ayant pas eu l'étude en main avant cette réunion, nous allons poser cette question ultérieurement. Sur les registres des cancers et malformation, l'ASL et Rouen Respire ont insisté auprès de SPF : il n'y en aura pas puisque les analyses sont bonnes ! Seul un suivi sur le long terme, selon les données nationales de santé, sera mis en place. Selon SPF, c'est le top, pas de soucis à avoir, ils maîtrisent la situation. Même chose pour l'amiante, et le désamiantage des bâtiments de Lubrizol et des autres sites Seveso

Furent ensuite présentées les conclusions de l'enquête psychologique ou pour un fois, SPF admet des PROBABLES victimes de la catastrophe. Probables : car celle-ci n'a pour but que d'analyses de la situation via une consultation d'un échantillon de la population et n'a pour le moment pas vraiment de valeur médicale. Il faudra donc du côté des victimes le prouver, mais c'est un bon début. L'ASL a applaudi Lubrizol pour le « mal engendré ». Nous sommes intervenus en interpellant Mme Striga, PDG France de Lubrizol, en précisant à SPF qu'ils auraient pu gagner du temps en nous accompagnant avec Mme Striga, puisque celle-ci avait rencontré à nos côtés des personnes de l'agriculture en pleure plus d'un an après ou le préjudice psychologique ne pouvait être qu'une évidence. L'occasion de rappeler à l'assistance qu'elle s'en était elle-même rendu compte puisqu'elle avait fait indemniser Mr RIBEL qui lui avait

avoué une tentative de suicide. Des paroles de notre part qu'elle a trouvé très dures, mais tellement vraies... Nous avons demandé également si Lubrizol paierait la facture des frais médicaux à SPF (des millions...), la réponse du préfet : pour le moment, étant donné la présomption d'innocence, il n'est pas prévu d'envoyer la note au pollueur.

Enfin, le préfet nous a présenté de nouvelles mesures à l'intention de maires de notre département sur la prévention des risques qu'ils soient industriels ou climatiques. La mise en place du DICRIM sous leur responsabilité. Le but est de définir les risques, les consignes de sécurité devant être mise en place, l'inventaire des risques de la commune... Nous avons fait remarquer que le risque de type « Lubrizol » à 40 km de l'usine ne pouvait être prévisible pour un maire, mais l'idée était tout de même bonne. Il a été évoqué les exercices d'alerte qui devraient être faits dans de nombreuses communes soumis au risques industriels et nucléaires. Beaucoup de maire ne les mettent pas en place annuellement, mais rien ne les y oblige. Nos associations ont dit qu'il serait temps de leurs imposer. Problème pour parler de tout cela, et même le préfet s'en est alarmé : les chaises de quasiment la totalité des maires et députés, deux ans après la catastrophe, étaient VIDE ! Une véritable honte et une inquiétude pour l'avenir et notre sécurité vu la désertion du CTD seulement deux ans après les faits.

Pour terminer, les services de la préfecture se sont auto-félicité de toutes leurs démarches, investigations et travaux depuis deux ans...

Nous tenions à ce que vous sachiez ce qui avait été évoqué durant ce 10^{ème} CTD qui comme les autres aura été transparent, mais pas trop pour la population. Il sera peut-être filmé et rendu public lors d'une prochaine catastrophe...

Vous retrouverez toutes les présentations et documents de ce CTD à cette adresse : <https://www.uniondesvictimesdelubrizol.fr/courrier-prefecture/>

Pour les analyses de l'OFB, elles sont liées au secret judiciaire.

Bonne journée à tous.

Mr Bruno LECLERC, Président de l'UVL